

je le disais tantôt, le seul travail qu'ils puissent accomplir en est un de vérification. Ils visitent les clubs nautiques, ils vérifient les embarcations, ils avertissent les gens qui ne respectent pas les règlements, et leur donnent de bons conseils en ce qui a trait à la sécurité aquatique.

C'est là à peu près tout le travail qu'ils peuvent exécuter car lorsque des régates ont lieu à un certain endroit et qu'ils sont appelés à surveiller la circulation des embarcations un peu partout sur le fleuve Saint-Laurent et la rivière Richelieu, ils ne peuvent être partout en même temps, et sont incapables de surveiller tous les endroits et de déposer des plaintes contre ceux qui enfreignent les règlements.

Je demande donc au ministre d'étudier la possibilité d'augmenter le nombre des agents de la Gendarmerie royale affectés à ce service. Évidemment, cette requête suscite un autre problème, soit une dépense supplémentaire. Lorsqu'on demande aux agents des forces policières municipales et provinciales de surveiller la circulation sur ces cours d'eau, cela entraîne une augmentation du personnel, et l'on sait que si le gouvernement provincial établissait une division de la sûreté provinciale affectée à la navigation et si les gouvernements municipaux faisaient de même, il en résulterait des frais supplémentaires qu'il serait assez difficile d'exiger de la province et surtout de nos petites villes comme Belœil et Chambly.

Je prie donc le gouvernement, et tout particulièrement l'honorable ministre de la Justice d'examiner le problème sous cet angle.

Monsieur le président, je désire également profiter de l'occasion qui m'est offerte pour tenter de faire mon humble part dans le but d'alerter l'opinion publique en ce qui a trait à la sécurité aquatique. A chaque fin de semaine, on organise actuellement des campagnes de toutes sortes consacrées à la sécurité routière. On se scandalise qu'une route soit encombrée en fin de semaine; on fait de grandes déclarations, on appelle certaine route "la route de la mort", etc., etc. On fait de sérieuses remontrances aux violateurs de la loi, on s'occupe de la sécurité routière. Mais, durant la saison estivale, on oublie trop, à mon avis, le problème de la sécurité sur les voies navigables. La Gendarmerie royale ne pourrait-elle pas patronner, lancer ou encourager une campagne d'éducation du public relativement au problème de la sécurité sur l'eau?

J'ai en main une plaquette, publiée par la division de l'information du ministère des Transports, laquelle est intitulée *Safety afloat*

[M. Johnson.]

for owners of small boats, qui traite du problème de la sécurité sur l'eau. Je me demande combien de personnes, ayant une embarcation quelconque, connaissent l'existence de cette plaquette, ou connaissent un tant soit peu les règlements de la navigation?

Je suggère donc aux fonctionnaires du ministère des Transports ou de la Justice,—et ce par l'intermédiaire de la Gendarmerie royale,—d'organiser, de patronner ou d'encourager une grande campagne que l'on pourrait désigner sous le nom de "Campagne de sécurité aquatique".

Monsieur le président, il me reste à traiter d'un autre problème, soit celui de la juridiction mixte relativement à la navigation de plaisance et à la navigation commerciale. Il faudrait exercer une plus grande surveillance des barges et autres navires commerciaux qui circulent sur des rivières comme le Richelieu, où la circulation la plus dense est celle des bateaux de plaisance. C'est là une question de sécurité à laquelle tient la vie des citoyens canadiens.

Au nom de tous les clubs nautiques de ma région, je sou mets cette requête à l'honorable ministre de la Justice.

(Traduction)

M. Tucker: Monsieur le président, seul le temps révélera pourquoi le gouvernement fédéral n'a pas autorisé la Gendarmerie royale du Canada à envoyer des renforts à Terre-Neuve dans une période de crise grave pour la province. On ne saurait nier que le premier devoir du gouvernement c'est de préserver la paix et l'ordre dans toutes les provinces où la Gendarmerie royale joue le rôle de police provinciale et Terre-Neuve ne devrait pas faire exception. Quand cette obligation n'a pas été exécutée, monsieur le président, le pays entier a été trahi.

La province de Terre-Neuve s'est toujours conformée aux lois provinciales et aux lois fédérales. L'Église, l'État et le public ont fait pression. Des télégrammes, des lettres ont été envoyés, on a téléphoné bien des fois à Ottawa, mais sans succès! Je n'ai guère besoin de rappeler les faits à la base du bouleversement qui a failli détruire notre province. Si l'ordre public ne peut être maintenu, alors la liberté des Canadiens s'évanouit.

Pendant un certain temps, Saint-Jean a été laissée sans protection de police suffisante; je vais donner lecture de quelques messages qui aideront la Chambre à se rendre compte de la tension qui existait alors. Le président de la conférence terreneuvienne de la *United Church of Canada* a